



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **20 décembre 2017**

Délibération n° 2017-2533

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pacte métropolitain d'innovation de la Métropole de Lyon - Protocole de partenariat entre la Métropole et la Caisse des dépôts et consignations - Demande de subvention

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Brumm

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : samedi 16 décembre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : jeudi 21 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, M. Colin, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barret, Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Broliquier, Mme Burrucand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mme Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, M. Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Petit, Mmes Peytavin, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Longueval), Galliano (pouvoir à Mme Glatard), Mme Cardona (pouvoir à Mme Poulain), MM. Pouzol (pouvoir à M. Suchet), Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mmes Balas (pouvoir à M. Barret), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Blache), Brugnera (pouvoir à Mme David), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Butin (pouvoir à M. Coulon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Crespy (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), MM. Devinaz (pouvoir à Mme Gandolfi), Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à Mme Corsale), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), MM. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Berthilier), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Odo (pouvoir à M. Moroge), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Piantoni (pouvoir à Mme Michonneau), Picard (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Piegay (pouvoir à M. Moretton), Rantonnet (pouvoir à Mme Fautra), Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier), Mme Runel (pouvoir à Mme Peillon), M. Sannino (pouvoir à M. Blachier), Mme Sarselli (pouvoir à M. Vincendet), MM. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Vergiat (pouvoir à M. David), Mme Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Charles, Calvel, Aggoun, Boudot, Bravo, Casola, Genin, Mme Ghemri, M. Passi, Mme Tifra.

**Conseil du 20 décembre 2017****Délibération n° 2017-2533**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Pacte métropolitain d'innovation de la Métropole de Lyon - Protocole de partenariat entre la Métropole et la Caisse des dépôts et consignations - Demande de subvention**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 29 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Pour accompagner le développement durable des métropoles, renforcer leur capacité d'action au service des habitants, soutenir leurs stratégies d'innovation et en faire des catalyseurs du développement régional, l'Etat a proposé, à la suite du Conseil des Ministres du 24 mars 2016, d'engager un partenariat avec les métropoles françaises par l'intermédiaire d'un pacte, intitulé "l'innovation urbaine au service du développement territorial".

Le pacte métropolitain d'innovation a pour ambition de reconnaître le rôle structurant des métropoles, d'encourager leur rayonnement international, de favoriser leur mise en réseau et de réunir les moyens institutionnels et financiers susceptibles de conforter leur rôle dans le développement équilibré de la France.

Chacune des 15 métropoles a recensé ses projets innovants et identifié ceux qui nécessitent le soutien de l'Etat, qu'il s'agisse d'ingénierie, d'appui partenarial et financier.

Par délibération n° 2017-1715 du Conseil du 30 janvier 2017, modifiée par délibération n° 2017-1942 du Conseil du 22 mai 2017, la Métropole de Lyon a approuvé le pacte métropolitain d'innovation de la Métropole et autorisé monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat une contribution de 12,9 M€ TTC pour appuyer les actions et projets innovants portés par ce pacte.

Afin d'accompagner la Métropole dans ses projets, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) a également souhaité s'engager aux côtés de la Métropole dans un protocole d'accord fixant les grands axes de collaboration et listant des actions pouvant faire l'objet d'un travail en commun et d'un éventuel cofinancement et/ou co-investissement. Ce protocole s'inscrit dans le cadre du partenariat historique entre la Métropole et la CDC, marqué par plusieurs conventions stratégiques en faveur du développement économique, urbain, social et durable du territoire.

Dans le cadre du protocole financier qui est soumis, la Métropole et la CDC s'engagent conjointement à mobiliser leurs moyens et leurs compétences pour mettre en œuvre un plan d'actions pluriannuelles, dont plusieurs relèvent du pacte métropolitain d'innovation.

Compte tenu des priorités et objectifs partagés, le partenariat sera développé autour des trois axes principaux suivants :

**Axe 1 : L'attractivité de la Métropole**

- le soutien aux filières d'excellence,
- l'accompagnement des grandes mutations urbaines,
- le développement de l'attractivité touristique,
- l'implantation et l'ancrage d'entreprises sur le territoire métropolitain.

La CDC s'engage à cofinancer, notamment, la première étape de mutation de l'A6/A7 en boulevard urbain multimodal telle qu'envisagée à horizon 2020. Elle s'engagerait à contribuer, à hauteur de 175 650 €, au titre des études préliminaires des aménagements à réaliser sur cet axe, lesquelles permettront de définir le programme d'opérations à réaliser et leur coût. D'ici 2020, la Métropole pourrait solliciter la CDC pour le cofinancement des études de maîtrise d'œuvre et le financement des travaux de cette première étape de requalification de l'A6/A7.

Par ailleurs, la CDC s'engage également à rechercher des montages innovants permettant de soutenir ces mutations et favoriser le développement d'un outil de portage foncier qui viendrait renforcer les dynamiques à l'œuvre sur les grands quartiers, tels que la Part-Dieu, Lyon-Gerland, Lyon Confluence, Villeurbanne Gratte-Ciel, le Carré de Soie ou encore différents projets à l'étude en quartier politique de la ville à Lyon-Mermoz ou la Duchère.

La CDC souhaite également soutenir les filières d'excellence (cleantech, enseignement supérieur et recherche) et accompagner les actions de développement de l'attractivité touristique ainsi que celles favorisant l'implantation et l'ancrage d'entreprises sur le territoire métropolitain.

#### *Axe 2 : La ville durable et intelligente*

- la smart-city,
- adaptation de la ville aux risques technologiques : le plan de prévention des risques technologiques de la Vallée de la chimie.

La Métropole mène depuis plus de 5 ans une démarche de ville intelligente : Lyon Métropole intelligente (smart city). Il s'agit d'une démarche d'innovation partenariale qui intègre les nouveaux usages et modes de vie urbains liés aux technologies numériques pour inventer la ville de demain et les nouveaux services urbains.

La CDC s'investit pour accompagner la stratégie smart city de la collectivité et mobilise les moyens du groupe (établissement public et filiales) en s'appuyant, notamment, sur les expériences portées par les territoires. A ce titre, la Métropole a été retenue comme site démonstrateur, thématique sur la qualité de l'air. Cette démarche s'inscrit dans la logique du pacte métropolitain d'innovation. Outre l'expertise de sa filiale Bpifrance, la CDC apportera sa contribution au challenge d'innovation numérique au titre de ce projet démonstrateur ville intelligente dédié à la qualité de l'air par une subvention forfaitaire à la Métropole de 50 000 €. Au terme du processus, la CDC et la Bpifrance feront en outre bénéficier les entreprises retenues de leurs modalités d'accompagnement et de financement.

La CDC s'engage également à accompagner la Métropole dans la mise en œuvre des actions à réaliser au titre du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la chimie, l'un des plus importants de France qui intègre les risques générés par 10 sites Seveso AS et dont le périmètre englobe 9 communes. Ainsi, la CDC contribuera à mettre en place des comptes de consignations à hauteur de 96 M€ de fonds pour les 6 prochaines années destinés, notamment, à des mesures foncières, le renforcement du bâti, les démolitions. Elle s'engagera également à cofinancer l'étude pré-opérationnelle habitat/PPRT de la Vallée de la chimie à hauteur de 22 800 €, et étudiera les modalités de cofinancement nécessaire à l'ingénierie d'accompagnement des propriétaires de logements privés dans le cadre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) et de 2 programmes opérationnels préventifs d'accompagnement des copropriétés (POPAC), à hauteur de 215 000 € sur la période 2018-2020, dont 174 350 € identifiés dans le cadre du soutien aux actions du pacte métropolitain d'innovation.

Il convient également de signaler l'engagement de la CDC à apporter un appui à la Métropole dans le cadre du programme d'investissement d'avenir (PIA 3) (appel à manifestation d'intérêt territoire d'innovation de grande ambition), notamment sur l'ingénierie financière et juridique pour la gestion et le suivi des financements qui pourraient être alloués à ce titre.

#### *Axe 3 : La solidarité : la mixité sociale, le vieillissement et le handicap*

- la politique de la ville,
- la politique du logement de la Métropole,
- les agents en situation du handicap,
- l'accompagnement du secteur social et médico-social.

La Métropole compte 37 quartiers prioritaires de la politique de la ville rassemblant 12 % de sa population.

L'avenir des territoires de la politique de la ville passe par une action forte de rénovation urbaine afin de redéfinir un cadre de vie mieux adapté et plus attractif. Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) constitue un véritable levier pour poursuivre et amplifier le processus de transformation envisagé via les projets d'aménagement urbain qui visent à faire de ces territoires des quartiers à vivre. La Métropole entend mobiliser l'ensemble de ses politiques publiques au profit de ce projet inscrit dans sa programmation pluriannuelle d'investissement.

Au titre des actions à mener au titre de la politique de la Ville, la CDC accompagnera la mise en œuvre des projets de la Métropole dans le cadre du NPNRU en consacrant une enveloppe maximale de 1 960 000 € de crédits d'ingénierie prioritairement fléchée sur le développement économique mais également sur des problématiques de renouvellement urbain et d'ingénierie du parc privé sur la durée du contrat de ville de la Métropole. 356 500 € de subventions d'ingénierie ont d'ores et déjà été engagées en 2016 au titre des études du protocole de préfiguration. La CDC contribuera également au déploiement et au développement de dispositifs de soutien aux projets de création et de développement des entreprises dans les quartiers prioritaires (CitéLab, coopératives d'activité, coopératives jeunesse services, pépinières d'entreprises, etc.).

Au titre de l'année 2017, la CDC a engagé 92 700 € de subventions au bénéfice des dispositifs situés sur la Métropole (Saint Fons, Vénissieux, Rillieux la Pape, Givors, Pierre Bénite, Oullins). Au titre du financement de l'habitat privé relatif aux copropriétés en difficulté, la CDC cofinance des études et du suivi-animation des OPAH renouvellement urbain, d'OPAH copropriétés dégradées, de plans de sauvegarde et de POPAC. A ce titre, en 2017, la CDC a cofinancé le suivi-animation du plan de sauvegarde de Bron-Terrailon à hauteur de 66 000 € et étudie la possibilité de cofinancer le POPAC métropolitain à hauteur de 93 699 € ainsi que le cofinancement, à hauteur de 40 650 €, de l'ingénierie d'accompagnement des propriétaires de logements privés dans le cadre de l'OPAH Vallée de la chimie.

Avec plus de 9 000 agents, la Métropole devient l'un des plus importants employeurs publics de la nouvelle Région Auvergne-Rhône-Alpes et se veut plus inclusive pour les personnes handicapées tout en favorisant l'amélioration des conditions de vie au travail de ses agents les plus fragiles. Elle s'est d'ores et déjà engagée dans un processus de conventionnement avec le fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), fonds dont la gestion a été confiée par l'Etat à la CDC. Un financement de 1 M€ a été validé par le comité d'engagement du FIPHFP pour accompagner la mise en œuvre de ces actions ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le protocole de partenariat à passer entre la Métropole de Lyon et la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

**2° - Autorise** monsieur le Président :

a) - à signer ledit protocole de partenariat,

b) - à solliciter, dans le cadre de ce partenariat, auprès de la CDC, une participation financière totale à hauteur de 2 072 349 € pour appuyer les actions et projets portés par la Métropole et qui se décomposerait comme suit :

Sous-total actions du pacte d'innovation : 350 000 € :

- déclassement A6/A7 : 175 650 €,

- opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et programmes opérationnels préventifs d'accompagnement des copropriétés (POPAC) plan de prévention des risques technologiques (PPRT) Vallée de la chimie : 174 350 € ;

Sous-total autres actions : 1 722 349 € :

- étude PPRT : 22 800 €,

- smart-city : 50 000 €,

- études protocole de préfiguration Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) : 356 500 €,

- dispositifs de création d'activité en quartier politique de la ville : 92 700 €,
- ingénierie habitat privé en politique de la ville : 200 349 €,
- fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) : 1 000 000 €

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 21 décembre 2017.**